
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

6 mai 2005
Français
Original: anglais

New York, 2-27 mai 2005

**Note verbale datée du 6 mai 2005, adressée
au Secrétariat par la Mission permanente du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Département des affaires de désarmement et, en sa qualité de représentante du pays qui préside l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de l'Organisation concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir annexe).

La Mission permanente demande que le texte de la déclaration des États membres de l'OTSC (République d'Arménie, République du Bélarus, Fédération de Russie, République du Kazakhstan, République kirghize et République du Tadjikistan) soit distribué comme document de travail de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005.



**Annexe à la note verbale datée du 6 mai 2005, adressée
au Secrétariat par la Mission permanente du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration de l'Organisation du Traité de sécurité
collective à la Conférence des Parties chargée d'examiner
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005**

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective déclarent que le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et de l'instrument sur lequel il repose, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), demeure l'une des priorités de leur politique extérieure. Le temps a montré toute l'importance du TNP, principal instrument international garant de la stabilité et de la sécurité mondiales et régionales.

Le danger de prolifération des armes nucléaires et des matières et technologies nécessaires à leur fabrication, en particulier dans le contexte de la montée de la menace terroriste, constitue l'un des plus graves défis à la sécurité et à la stabilité internationales.

Les États membres de l'OTSC se félicitent des mesures que la communauté internationale a prises concernant la création d'un système mondial pour lutter contre les nouveaux défis et menaces. L'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité permettra d'agir concrètement pour empêcher des terroristes d'avoir accès aux armes de destruction massive.

Les États membres de l'OTSC soulignent qu'il importe d'examiner objectivement le TNP en tenant compte de ses trois composantes essentielles : la non-prolifération, la coopération en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et le désarmement nucléaire.

Il faut signaler que le Bélarus et le Kazakhstan, États membres de l'OTSC, contribuent au renforcement du régime de non-prolifération en procédant volontairement à l'élimination des armes nucléaires sur leur territoire. L'OTSC engage tous les États parties à réaffirmer leur adhésion au TNP et à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité.

Les États membres de l'OTSC comptent coopérer utilement avec les autres pays à la Conférence d'examen de 2005 et réitèrent qu'il importe de respecter l'ensemble des dispositions du TNP.